

Les 179 conseillers régionaux, entament officiellement leur mandat ce 15 janvier

***Les principales missions à eux dévolues**

#6



Hebdomadaire togolais satirique d'informations et d'analyse | 19^{ème} année

Magnan

Libéré

N°772 du 15 janvier 2025 - Prix 250 CFA

Voltic
Bonne et heureuse année
2025
QUE CETTE NOUVELLE ANNÉE SOIT AUSSI SAIN, RICHE ET EUPHORIQUE QUE L'EAU QUE NOUS PARTAGEONS !

Ne dites plus eau, dites Voltic

f x @ Voltic Togo

Société

DÉCÈS DE L'ADOLESCENTE DE 13 ANS MARIÉE DE FORCE

La CNDH interpelle les parents, chefs traditionnels et religieux #5



Le Procureur de Notsè annonce des arrestations

Culture

ADOSSA-GADAO, ÉDITION 2025

Sous le signe du renforcement de l'unité et la cohésion sociale entre les fils et filles de Tchaoudjo #2



Les filles et fils de la préfecture de Tchaoudjo ont célébré ce 11 janvier 2025 à Sokodé, l'édition 2025 de leur fête traditionnelle Adossa-Gadao. C'était en présence du ministre d'Etat, ministre des Ressources Animales, Halieutiques et de la Réglementation de la Transhumance, le Gal de Brigade Damehame Yark, représentant personnel du Chef de l'Etat, des membres du gouvernement, des députés à l'Assemblée nationale, des maires, des cadres de Tchaoudjo et des chefs traditionnels et religieux.

GRAND RAPPORT ANNUEL :

Les FAT ajustent de façon structurelle et systémique l'outil de défense face aux menaces sécuritaires

#3



Un hommage émouvant aux victimes de l'opération "Koundjoaré"

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les grandes transformations de l'Université de Lomé

#7

Les 5 caractéristiques de la politique de soutien



Carnet

Sept priorités l'année scolaire 2024-2025

Le Togo a entrepris en 2024 une série d'initiatives stratégiques pour transformer son secteur éducatif. Afin de garder le cap et assurer une transformation en profondeur du système éducatif togolais, le gouvernement s'est fixé sept priorités pour l'année scolaire 2024-2025. En effet, le Togo a mis en œuvre plusieurs initiatives significatives dans le secteur de l'éducation, visant à améliorer l'accès, la qualité et l'inclusivité des offres de formation et à faire des apprenants la relève de demain.

En matière d'amélioration des infrastructures d'accueil à tous les niveaux, plus de 2 000 salles de classe ont été construites et réhabilitées dans le cadre du projet P9 de la Feuille de route gouvernementale. Aussi, plus de 20 000 tables-bancs modernes ont été mises à la disposition des écoles à la rentrée scolaire 2024-2025. Ces efforts ont permis d'offrir un cadre d'apprentissage optimal aux apprenants. Ces objectifs ne seront pas atteints sans l'amélioration du ratio enseignant-élève.

En décembre dernier, près de 4 400 postes d'enseignants ont été ouverts, portant ainsi à 15 000 le nombre d'enseignants recrutés sur ces quatre dernières années. Cette mesure vise à améliorer la qualité de l'enseignement et à répondre aux besoins croissants du système éducatif notamment dans les filières scientifiques. Pour promouvoir des filières d'avenir, des projets novateurs ont été lancés, notamment l'ouverture d'un nouvel Institut de Formation en alternance pour le développement (IFAD) dédié aux énergies renouvelables. Dans la même dynamique, le gouvernement a aussi poursuivi la construction de deux autres IFAD spécialisés en élevage à Avétonou et en aquaculture à Agome Glozou.

En octobre 2024, le programme d'Assurance maladie universelle a été étendu aux élèves des établissements publics, remplaçant le programme "School Assur" déployé depuis 2017. Désormais dénommé "School AMU", ce programme permet aux élèves de bénéficier des services de soins de qualité, renforçant ainsi la protection sociale en milieu scolaire. A cette initiative s'ajoute le programme national des cantines scolaires, avec une ambition d'atteindre 300 000 écoliers bénéficiaires à l'horizon 2025, favorisant ainsi l'accès à l'éducation pour les enfants des communautés les plus défavorisées. Pour garder le cap et assurer une transformation en profondeur du système éducatif togolais, le gouvernement s'est fixé sept priorités pour l'année scolaire 2024-2025. Il s'agit des projets écoles qui mettent en avant les compétences des élèves, du déploiement optimal et efficace du personnel enseignant et administratif, de la pérennisation de la formation initiale, l'évaluation, la Formation continue, l'implication des acteurs et partenaires et la concrétisation des dix orientations édictées pour la précédente année scolaire. Ces efforts ont conduit à un taux net de scolarisation de 93,17% au primaire en 2023. Le taux d'achèvement au primaire est passé de 87% en 2020 à 94,6% en 2024, tandis que celui du secondaire est passé de 51,7% à 61,4%, avec une progression pour les filles de dix points de pourcentage au niveau des deux cycles. Toutes ces initiatives témoignent de l'engagement du Président, Faure Essozimna Gnassingbé à faire du système éducatif un vecteur de développement du capital humain, conformément à la Feuille de route Togo 2025.

ADOSSA-GADAO, ÉDITION 2025

Sous le signe du renforcement de l'unité et la cohésion sociale entre les fils et filles de Tchaoudjo

Les filles et fils de la préfecture de Tchaoudjo ont célébré ce 11 janvier 2025 à Sokodé, l'édition 2025 de leur fête traditionnelle Adossa-Gadao. C'était en présence du ministre d'Etat, ministre des Ressources Animales, Halieutiques et de la Réglementation de la Transhumance, le Gal de Brigade Damehame Yark, représentant personnel du Chef de l'Etat, des membres du gouvernement, des députés à l'Assemblée nationale, des maires, des cadres de Tchaoudjo et des chefs traditionnels et religieux.



Placée sous le thème : « Renforcer la cohésion sociale entre les fils et filles de Tchaoudjo pour le développement socio-économique à travers la culture », l'édition 2025 de la fête traditionnelle Adossa-Gadao a connu une forte mobilisation des filles et fils de Tchaoudjo.

En effet, Adossa-Gadao est la fusion de deux fêtes communautaires, à savoir Gadao, la fête des moissons chez les Tem. Cette fête rappelle l'épopée des Gourma installés depuis le 17e siècle dans les montagnes de l'Atakora pour fonder le village de Tabalo.

Ils se sont assimilés linguistiquement aux autochtones pour former le clan Mola avant de se répandre dans la plaine pour fonder les villages de Kpangalam, Tchavadi, Kadambara, Kparatao, Yélivo, Bruni, Diboudè et un peu plus au nord Kigbafilo et Daoudè. Au bout de quelques générations, tous ces peuples sont devenus les mêmes, parlent la même langue mais ont gardé leur identité et se distinguent seulement par leur clan. Tabalo est donc le village où s'installe Gadao qui reste toujours l'ancêtre des Mola. Ce village est situé au nord-ouest entre Sokodé et Bassar. L'ancêtre Gadao aurait disparu de façon mystérieuse. D'après la tradition, il rassembla un jour, ses fils et leur annonça qu'il est temps, qu'il rejoigne ses ancêtres dans l'au-delà. A ces paroles, il commença à s'enfoncer en terre. Les enfants se précipitèrent pour le retenir, malheureusement, ils ne purent sauvegarder que le chapeau royal grâce à l'alerte de sa dernière épouse du clan Daro.

Cet endroit est devenu un point d'eau intarissable. Ainsi, tout nouveau chef supérieur (OURO-ESSO) est, à partir de ce moment, lavé de cette eau à son intronisation afin de bénéficier des pouvoirs du patriarche Gadao. Dès lors, ce mystère se célèbre tous les ans pour lui rendre hommage et remercier Dieu pour les bonnes récoltes.

Adossa, quant à elle, est la danse des couteaux. Une fête qui se déroule au cours du 3e mois lunaire islamique « GAANI » qui signifie en Tem, mois de réjouissance pour célébrer l'anniversaire de la naissance du prophète

Mahomet (SAW).

L'histoire religieuse révèle que le dernier prophète Mahomet, allait naître Israélien ou Juif. Mais au grand étonnement des Juifs et des Israéliens qui attendaient cet important événement, il naquit Arabe. Une grande jalousie s'installa alors dans les rangs vis-à-vis des Arabes Musulmans. Ces derniers pour protester, ont manifesté de diverses manières afin de montrer leur colère et leur bravoure; d'où la danse avec les sabres et les couteaux. Cette tradition est introduite à Tchaoudjo depuis bien longtemps par les Touré et Traoré venus du Mali.

A l'occasion, le représentant du Chef de l'Etat, le ministre d'Etat, ministre des Ressources Animales, Halieutiques et de la Réglementation de la Transhumance, le Gal de Brigade Damehame Yark, a indiqué que le thème choisi pour cette édition vient à point nommé.

« En effet, rien ne doit nous faire reculer sur la voie du développement. A ce propos, la culture qui en est le socle pour tout pays, et devient un vecteur essentiel pour que notre pays puisse retrouver sa propre voie de développement endogène et ainsi être moins enclin aux pressions extérieures », a-t-il laissé entendre.

Le ministre d'Etat a rappelé que la préfecture de Tchaoudjo regorge d'importantes potentialités touristiques et culturelles.

« Tchaoudjo est un maillon dans le développement du Togo et constitue un témoignage concret que la célébration d'Adossa-Gadao est l'occasion idoine de découvrir le génie, la créativité et le talent des populations de cette préfecture. Nous n'en voulons pour preuve que la marque de pagne traditionnel « Tem Bissao » produit par vos soins et dont le renom dépasse les frontières de notre pays », a-t-il relevé.

Pour cela, le représentant personnel du Chef de l'Etat a exhorté les personnes de bonne volonté à œuvrer pour asseoir, dans ce milieu, de véritables industries culturelles, créatives et touristiques formalisées, qui puissent impacter durablement la création d'emplois décents et pérennes aux populations en vue d'en-

granger de la richesse significative pour l'amélioration du bien-être des concitoyens et par là booster le développement durable tant recherché par tous.

Le président de comité d'organisation, M. Agrignan Yérima, a remercié le Chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé qui a fait de la culture togolaise un champ fertile, propice à l'éclosion des talents capables de développer le pays dans tous ses aspects.

Selon lui, la fête traditionnelle Adossa-Gadao est un patrimoine qui fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui leur ont précédés, et que qu'ils doivent transmettre intact ou même augmenté aux générations futures, « elle demeure un important vecteur de notre culture qui englobe nos valeurs, nos croyances, nos coutumes, et notre tradition. Elle est le reflet de notre histoire »

Pour le président du comité d'organisation, le patrimoine Tem ne doit pas s'arrêter aux monuments et aux collections d'objets gardés dans les musées. Il doit comprendre également les expressions vivantes héritées de leurs ancêtres et transmises à leurs descendants.

« Je veux parler de la tradition orale, des arts du spectacle, des pratiques sociales rituels et des événements festifs », a-t-il dit.

M. Yérima a également fait savoir que l'identité d'un peuple c'est comme les racines d'un arbre, que devient un arbre sans racines. Il va se courber et tomber sous le poids du vent.

« C'est pour cette dimension que nous devons, en tout temps et en tout lieu partout où nous sommes, réaffirmer notre identité, être acteurs de notre propre culture dans la dignité de soi », a-t-il lancé

SYSTEMES FINANCIERS DÉCENTRALISÉS : 72 institutions de microfinances agréées au Togo

Le ministère de l'économie et des finances a procédé, comme chaque année, à l'actualisation de la liste des systèmes financiers décentralisés (SFD) ou microfinances établis au Togo. En tout, 72 structures, y compris les caisses de base des réseaux, sont officiellement agréées, à la date du 09 janvier 2025.

Dans le détail, on recense des coopératives d'épargne et de crédit, des mutuelles, ou encore des caisses d'épargne. Ces établissements, répartis sur le territoire national, interviennent dans plusieurs secteurs, en particulier dans le commerce, et collaborent avec l'exécutif, notamment via le Fonds national de la finance inclusive (FNFI).

Au Togo, le secteur de la microfinance a enregistré une progression notable sur les deux dernières décennies. En 2024, les performances ont été significatives, tant du côté des crédits que des dépôts, malgré la dégradation du portefeuille des SFD. A la fin du premier semestre, l'encours des crédits avait atteint près de 400 milliards FCFA (en hausse annuelle de 13%), et le nombre d'adhérents avait cumulé à 4,2 millions de clients (+8%).

Cette actualisation annuelle de la liste des SFD agréés témoigne de l'engagement du gouvernement à réguler et à promouvoir ce secteur important. Les 72 structures agréées offrent une variété de services financiers aux populations, notamment des prêts, des épargnes et des transferts d'argent, contribuant ainsi à l'inclusion financière et au développement économique local. L'agrément garantit un certain niveau de sécurité et de transparence pour les utilisateurs de ces services. Il serait intéressant d'analyser la répartition géographique de ces structures afin de déterminer si l'accès aux services financiers est équitablement réparti sur l'ensemble du territoire. Une étude plus approfondie pourrait également explorer l'impact de ces SFD sur la réduction de la pauvreté et la

création d'emplois.

Au Togo, le secteur de la microfinance a enregistré une progression notable sur les deux dernières décennies. En 2024, les performances ont été significatives, tant du côté des crédits que des dépôts, malgré la dégradation du portefeuille des SFD. A la fin du premier semestre, l'encours des crédits avait atteint près de 400 milliards FCFA (en hausse annuelle de 13%), et le nombre d'adhérents avait cumulé à 4,2 millions de clients (+8%).

Les microfinances sont des structures qui permettent aux populations d'épargner, de créditer, mais aussi d'offrir des services financiers adaptés à des clients qui n'ont pas forcément accès aux banques traditionnelles. Ces institutions sont agréées et enregistrées par l'Etat, ce qui garantit la sécurité des fonds des épargnants et la régularité de leurs activités.

Des microfinances bien structurées Parmi les institutions agréées, plusieurs sont particulièrement connues. On retrouve, par exemple, WAGES, CECA, et Coopec-AD, qui sont des acteurs majeurs du secteur. Certaines d'entre elles sont regroupées au sein de structures appelées « Fai-tières », qui assurent la coordination et l'organisation du secteur.

La Fai-tière des Unités Coopératives d'Épargne et de Crédit du Togo (FUCEC-Togo) est l'une des plus importantes. Elle regroupe 43 structures de microfinances, ce qui en fait la plus grande organisation du secteur au Togo. D'autres unions, comme

Suite à la page 5

GRAND RAPPORT ANNUEL :

Les FAT ajustent de façon structurelle et systémique l'outil de défense face aux menaces sécuritaires

Un hommage émouvant aux victimes de l'opération "Koundjoaré"

La session annuelle du Grand Rapport des Forces armées togolaises (FAT) s'est tenue ce 13 janvier 2025 à Lomé, sous la présidence du Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, chef des armées.

Cette revue stratégique placée sous le thème « Ajustement structurel et systémique de notre outil de défense face aux nouvelles menaces », a été l'occasion pour les FAT de faire le bilan de l'année écoulée, recevoir les directives du Président de la République, chef des armées et de formuler des perspectives pour les programmes opérationnels à venir.

Au cours de la présentation du Rapport, les Forces armées togolaises (FAT) ont rendu un hommage appuyé au chef de l'Etat et lui ont exprimé leur loyauté pour sa vision pragmatique en faveur de la consolidation de la paix et de la sécurité ainsi que ses efforts de renforcement des capacités opérationnelles et de modernisation de l'institution militaire, malgré la conjoncture économique.

Elles ont aussi exprimé leur gratitude au chef de l'Etat pour l'approche holistique des questions de sécurité dans notre pays en particulier dans la région des Savanes.

« Les FAT témoignent leur reconnaissance au Président de la République pour les efforts sincères consentis dans la mise à disposition des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Nous saluons la réalisation des projets et programmes de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés dans la région des Savanes ».

A cet effet, les officiers supérieurs ont réitéré le soutien des FAT à toute initiative du Président de la République visant à consolider la paix, la stabilité et la souveraineté de la République Togolaise.

« Les Forces armées togolaises renouvellent leur engagement au Président de la République, chef des armées, à servir avec loyauté et fidélité au cours de cette nouvelle année 2025 et à défendre avec bravoure et honneur l'intégrité du territoire national face aux attaques ».

Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, a félicité les forces de défense et de sécurité pour leur bravoure et leur détermination à assurer avec dextérité la sécurité de notre pays. Il les a encouragés à œuvrer avec vigilance permanente en vue de garantir la protection des paisibles citoyens et des biens.

Le chef de l'Etat a réaffirmé son engagement à poursuivre les efforts de modernisation de l'armée en vue de renforcer leurs capacités stratégiques et opérationnelles.

Le Grand Rapport des Forces armées togolaises est une rencontre annuelle des Officiers supérieurs autour du Président de la République, chef des armées.

L'édition 2025 traduit une fois de plus des efforts constants en matière de renforcement des capacités opé-



rationnelles, de modernisation des équipements et de promotion d'une armée professionnelle au service de la nation et de ses citoyens.

Hommage émouvant aux victimes de l'opération "Koundjoaré"

Lomé en présence des familles des victimes, des forces de défense et de sécurité, ainsi que de plusieurs personnalités politiques, militaires et administratives.

Durant cet événement solennel, des attributs honorifiques ont été remis

conférés, nous vous faisons à titre posthume, chevaliers de l'ordre du mono », a déclaré le chef des armées, Faure Gnassingbé.

À l'issue de cette cérémonie, le président de la République a honoré plusieurs soldats de divers grades,

singbé traduit une fois de plus sa solidarité envers les blessés et les victimes de ces actes. Par ailleurs, des mesures spécifiques ont été initiées par le chef de l'Etat pour alléger le quotidien des soldats blessés et soutenir leurs familles.



Tombés sur le champ de bataille, les soldats engagés dans l'opération "Koundjoaré" ont reçu lundi 13 janvier 2025, un hommage mérité de Faure Gnassingbé, président de la République togolaise et chef des armées.

La cérémonie s'est tenue au Camp Général Gnassingbé Eyadéma à

aux familles des défunts en reconnaissance de leur sacrifice. Une gerbe a également été déposée en mémoire des soldats disparus, témoignant de la gratitude de la nation pour leur engagement.

« Forces de défense et de sécurité tombées aux champs d'honneur, en vertu des pouvoirs qui me sont

blessés lors de l'attaque terroriste survenue au niveau du dispositif sécuritaire de "Koundjoaré". Ces distinctions ont également été décernées aux membres des forces de défense et de sécurité toujours engagés sur le terrain, en reconnaissance de leur courage exceptionnel.

Ce geste du président Faure Gnas-

Pour rappel, l'opération militaire "Koundjoaré", menée dans la région des Savanes, joue un rôle clé dans la lutte contre le terrorisme, l'insécurité et l'extrémisme violent, servant de rempart entre le Togo et les pays du Sahel.



e timbre fiscal

1. Qui peut acheter l'e-timbre ?

Toute personne physique ou morale possédant un numéro d'identification fiscal (NIF) actif.

2. Où peut-on acheter l'e-timbre ?

Le timbre électronique peut s'acheter :

- a- En ligne sur la plateforme etimbre.otr.tg ;
- b- Aux caisses de l'OTR ;
- c- Sur les bornes de paiement électroniques installées dans les bureaux de l'Office ;

3. Quelle est la durée de validité de l'e-timbre ?

Une fois acheté, le timbre électronique reste valable durant 12 mois à compter de sa date d'achat. Passé ce délai, l'e-timbre devient invalide et non remboursable.

4. En cas d'erreur à l'achat ou à l'utilisation, peut-on se faire rembourser ?

Non, le timbre électronique n'est pas remboursable en cas d'erreur à l'achat ou à l'utilisation.

5. Où peut-on utiliser l'e-timbre ?

L'e-timbre est utilisé dans le cadre des formalités administratives au sein de l'OTR telles que :

- a- l'enregistrement des actes, marchés etc.
- b- l'immatriculations des contribuables ;
- c- les demandes de documents et actes fiscaux ;

6. Peut-on utiliser l'e-timbre au sein des services autres que l'OTR ?

A l'heure actuelle non. Mais des dispositions sont en cours afin d'étendre l'utilisation du timbre électronique à tous les services nécessaires sur toute l'étendue du territoire national.

7. Qu'en est-il des timbres physiques en circulation à ce jour et non utilisés ?

Les timbres physiques seront toujours valables et utilisables parallèlement aux timbres électroniques jusqu'à la fin de la période transitoire fixée au 31/01/2025.

8. Est-ce qu'un e-timbre acheté pour la demande d'un acte peut être utilisé pour un autre acte

Non, A l'exception du timbre tout usage, le timbre acheté pour un acte spécifique doit être utilisé uniquement pour la production de l'acte en question.

9. Est-ce que peut faire le cumul de plusieurs e-timbre pour avoir la valeur totale correspondante à une demande d'acte ?

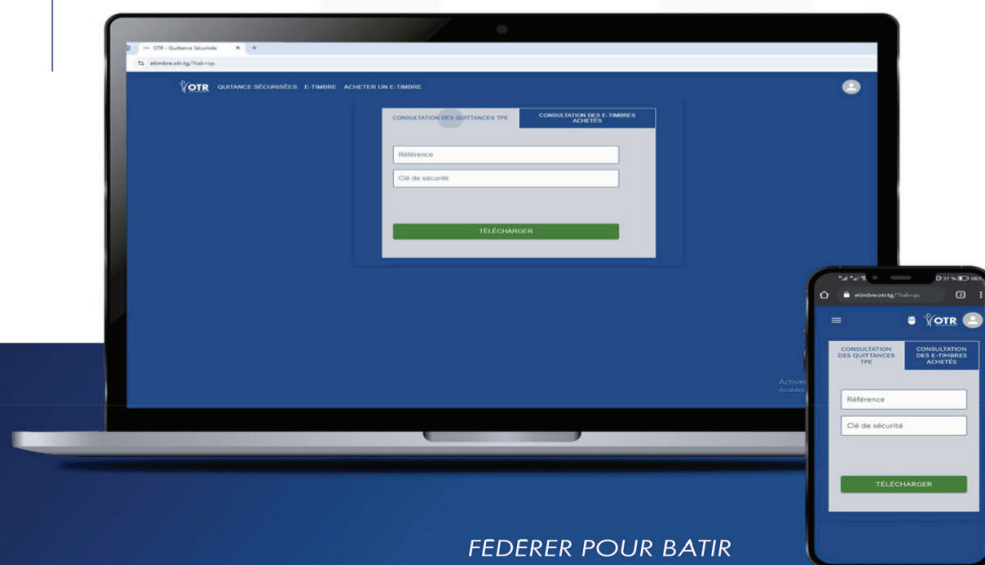
Oui, on peut cumuler plusieurs e-timbre. il faut juste s'assurer que le cumul donne exactement le total de la valeur qu'il faut pour la demande de l'acte.

10. Comment vérifier la validité d'un e-timbre acheté ?

Il faut se rendre sur la plateforme « etimbre.otr.tg », et saisir la référence de l'e-timbre dans l'onglet « CONSULTATION DES E-TIMBRES ACHETES » puis cliquer sur « vérifier ». Le résumé des informations de l'e-timbre sera affiché avec le statut « Valable » si ce n'est pas encore consommé et « Consommé » si c'est déjà utilisé et consommé pour une prestation.

11. Comment obtenir la quittance d'un e-timbre lorsque je n'ai pas pu l'imprimer à l'achat ?

Il faut se rendre sur la plateforme etimbre.otr.tg, et saisir la référence de l'e-timbre ainsi que le code secret reçu par SMS après l'achat du timbre dans l'onglet « CONSULTATION DES QUITTANCES TPE » puis cliquer sur « Télécharger ».



8201

POUR TOUTES
INFORMATIONS



Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

DÈCÈS DE L'ADOLESCENTE DE 13 ANS MARIÉE DE FORCE La CNDH interpelle les parents, chefs traditionnels et religieux Le Procureur de Notsé annonce des arrestations

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a réagi vendredi dernier sur l'affaire Justine, cette adolescente de 13 ans, mariée de force et dont la fin a été dramatique. L'institution présidée par Kwao Ohini Sanvee, présente ses condoléances les plus attristées à la famille éplorée et interpelle les parents, les autorités traditionnelles, locales et religieuses sur le phénomène de mariage d'enfants et rappelle que le mariage d'enfants est interdit au Togo.

Dans un communiqué, la CNDH informe avoir appris à travers les réseaux sociaux la tentative de suicide d'une fillette de 13 ans dénommée Justine, victime de mariage d'enfants dans le village d'Asrama (préfecture de Haho). Justine, exaspérée par les violences physiques, émotionnelles et sexuelles après avoir été donnée en mariage par son père en remboursement d'une dette de 127 000 francs CFA, a décidé de mettre fin à ses jours en ingurgitant une substance hautement toxique.

A la suite de ces informations, une équipe de la CNDH est allée le 07 janvier dernier au chevet de la victime au service de pédiatrie du CHU Sylvanus Olympio et s'est entretenue avec le chef dudit service sur l'état de santé de la fillette.

Par ailleurs, le gouvernement, à travers le ministère de l'action sociale, de la solidarité et de la promotion de la femme ainsi que d'autres acteurs ont également mené des actions multiformes, en vue de sauver la victime. Malgré les moyens mobilisés pour sa survie, la CNDH dit avoir appris avec beaucoup de tristesse le décès de la fillette le 09 janvier 2025.

L'institution présente ses condoléances les plus attristées à la famille éplorée. Suite à cette affaire, elle interpelle les parents, les autorités traditionnelles, locales et religieuses sur le phénomène de mariage d'enfants. « La CNDH rappelle l'interdiction du mariage d'enfants au Togo, conformément aux dispositions pertinentes du Code de l'enfant, du code pénal, de la loi portant protection des apprenants

contre les violences à caractère sexuel ainsi que celles de la Déclaration de Notsé relative aux pratiques culturelles préjudiciables aux enfants et l'Engagement additionnel de Togblékopé sur le mariage d'enfants », lit-on dans le communiqué signé par Me Kwao Ohini Sanvee.

Elle invite tous les acteurs à intensifier les activités de sensibilisation et à dénoncer les auteurs et complices de ces actes afin d'éradiquer ce fléau au Togo.

Le Procureur de Notsé revient sur les circonstances

Dans un communiqué publié le 13 janvier 2025, le procureur de la République près le tribunal de Notsé est revenu sur les circonstances ayant conduit au décès d'une adolescente de 13 ans, contrainte à un mariage forcé.

Les faits remontent au 29 décembre 2024. Adédji Agnon, âgée de 13 ans, a été livrée à un prétendu époux par son propre père, dans le cadre d'un arrangement visant à rembourser une dette de 60 000 francs CFA contractée depuis trois ans. Selon les déclarations du procureur, l'adolescente a été conduite au domicile de cet homme dans le village de Gbohloè Asramato, localité située dans la préfecture de Haho.

Le 30 décembre 2024, désespérée face à sa situation, la jeune fille aurait ingéré un liquide toxique contenu dans une bouteille utilisée pour la fabrication de savon. Elle a été transportée au Centre hospitalier régional (CHR) de Notsé, où les autorités sanitaires et les services sociaux ont été



Kwao Ohini Sanvee, Pdt de la CNDH

alertés.

Informé des faits, le commissariat de Notsé va immédiatement procéder à l'interpellation du suspect principal, nommé Tchénowo Louis. Malgré une évacuation rapide de la victime vers le CHU Sylvanus Olympio de Lomé pour une prise en charge médicale, elle est décédée le 8 janvier 2025.

Le communiqué précise qu'une information judiciaire a été ouverte contre Tchénowo Louis et ses complices sous les chefs d'accusation de « mariage forcé » et de « complicité de mariage forcé », conformément aux dispositions du Code pénal togolais. Les recherches se poursuivent pour interpellier d'éventuels co-auteurs et complices impliqués dans cette affaire.

Le procureur a rappelé que les mariages forcés restent un phénomène préoccupant dans certaines régions du Togo, malgré les lois en vigueur, notamment le Code de l'enfant et les textes protégeant les enfants contre les violences à caractère sexuel.

Il a exhorté les citoyens, ainsi que les acteurs sociaux et religieux, à intensifier leurs efforts de sensibilisation et à dénoncer toute pratique portant atteinte aux droits des personnes vulnérables, en particulier les enfants.

Le corps de la jeune Adédji Agnon repose actuellement à la morgue du CHU Sylvanus Olympio en attente de son inhumation.

T.B.

Courtes contre la montre

25 milliards FCFA pour subventionner les produits pétroliers en 2025

Le gouvernement togolais a annoncé une enveloppe de 25 milliards FCFA pour subventionner les prix des produits pétroliers en 2025. Cette mesure, révélée par le ministère du Commerce lors des discussions au parlement sur la loi de finances 2025, vise à atténuer les effets de la vie chère sur les ménages. Les produits concernés incluent le super sans plomb, le pétrole, le gasoil et le mélange deux temps, avec une prise en charge pouvant atteindre 233 FCFA le litre. Une baisse des prix à la pompe est déjà effective depuis le 10 décembre 2024, grâce à une baisse des prix du baril sur le marché international. En complément, 9,6 milliards FCFA seront consacrés à la subvention du gaz domestique, ressource essentielle pour les ménages. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des efforts de l'État pour renforcer le pouvoir d'achat des citoyens et stabiliser l'économie face aux fluctuations des marchés mondiaux. A noter que cette somme de 25 milliards FCFA avait déjà été mobilisée en 2022 pour des mesures similaires, selon l'ancien ministre du Commerce, Kodjo Adédzé.

10 milliards FCFA pour les communes togolaises

En 2025, le Togo prévoit d'augmenter considérablement les fonds du Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) à 10 milliards FCFA, selon la loi de finances 2025. Ce montant marque une hausse de 42 % par rapport à 2024, où l'enveloppe était de 7 milliards FCFA. Cette décision suit une mission d'évaluation menée en 2024, qui a confirmé la conformité des investissements communaux financés par le FACT. Cette augmentation s'inscrit dans une stratégie gouvernementale visant à renforcer les capacités financières des communes face à une baisse attendue des subventions internationales d'ici 2026. Depuis 2020, plus de 30 milliards FCFA ont été investis dans les 117 communes du Togo, permettant à un meilleur service aux populations et soutenant le développement local. Les communes utilisent ces fonds pour mettre en œuvre leurs plans de développement, favorisant une gestion plus autonome et durable, dans le cadre des objectifs de décentralisation du pays.

L'adolescent Etho, le mystérieux invincible

ETHO Koffi Emmanuel, un jumeau âgé de quatre (4) ans orphelin de mère à l'âge de trois (3) mois dans le village d'Aglamassoè, Préfecture de moyen Mono, a été victime d'une tentative de meurtre le mardi 07 janvier 2025. En effet, le petit a été appelé par une connaissance du village dont le nom est Jean qui lui transporta dans les teckeraies de l'école primaire publique dudit village, le lieu où il a choisi commettre son forfait. Jean le criminel laissant seul l'enfant, va d'abord chercher un coupe-coupe auprès d'une vieille, lui faisant savoir qu'il veut couper les nervures dans la brousse. C'est ainsi que Jean est allé tenter d'immobiliser le petit garçon pour extraire du sang pour des rituels. Heureusement pour le petit Emmanuel que les veines ne sont pas touchées. Après des recherches de son Papa aidé par la population, il a été retrouvé le lendemain couvert par les feuilles de tecks mais en vie. Il a été rapidement conduit au centre hospitalier préfectoral de Tohou pour les premiers soins avant d'être référé au Centre hospitalier préfectoral de Notsé pour une prise en charge. Actuellement, ETHO koffi Emmanuel a la vie sauve et est toujours sous traitement. Le directeur régional de l'action sociale des plateaux M. Ahé Dodji kokouvi et sa suite, ont rendu visite au Papa des jumeaux le vendredi 10 janvier pour lui apporter leur soutien. Rappelons que le présumé auteur de la tentative de meurtre est actuellement sous le coup de la loi et va répondre de ses actes. C'est le lieu d'interpeller les parents à plus de vigilance et à dénoncer tous cas suspects.

TRADING ILLÉGAL AU TOGO :

Le procès des dirigeants de sociétés s'ouvre aujourd'hui

Le procès des dirigeants de sociétés de trading arrêtés en octobre 2021 s'ouvre ce 15 janvier devant la chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Lomé. Trente-trois prévenus, dont Yaovi Dodji Diogo, propriétaire de CACESPIC-IF

SARL, et Kossivi John Dogbevi, dirigeant de J-Global Capital, seront jugés pour exercice illégal de trading, collecte illégale de fonds et blanchiment d'argent.

Une affaire aux enjeux majeurs

Ces responsables sont accusés d'avoir exploité des entreprises sans agrément, attirant des milliers d'investisseurs avec des promesses de rendements astronomiques, atteignant parfois 100 %. Ces activités ont conduit à des pertes colossales pour les investisseurs, incapables de récupérer leurs fonds. Les accusations incluent également un refus de collaborer avec les autorités lors des enquêtes.

72 institutions de microfinances agréées au Togo (Suitedelapage2)

l'Union des Mutuelles d'Épargne et de Crédit du Togo (UMECTO), l'Union Rénovée de Caisses Locales d'Épargne et de Crédit et la Faitière des Entités des Caisses d'Épargne et Crédit des Associations Villageoises (FECECAV), rassemblent respectivement 8, 4, et 12 institutions.

Une grande diversité de structures Outre les grandes unions, de nombreuses autres institutions indépen-

dantes ou en petits groupes contribuent à l'essor du secteur. Citons par exemple la MUTO, la MGPC (Dékawowo), la MUSED, la Coopect, la Coopec Santé-Ogou, et bien d'autres encore. Ces microfinances apportent des solutions variées aux besoins financiers des populations togolaises.

Accès aux informations

La liste complète des microfinances agréées et enregistrées est disponible sur le site officiel du Ministère de l'Économie et des Finances. Cela permet à toute personne intéressée d'avoir accès à des informations actualisées sur les institutions financières du pays. Pour consulter cette liste, il suffit de se rendre sur le lien suivant : <https://finances.gouv.tg/>.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires



DANS LA DYNAMIQUE DE LA DÉCENTRALISATION

Les 179 conseillers régionaux, entament officiellement leur mandat ce 15 janvier

Les principales missions à eux dévolues

« Les premières réunions des Conseils régionaux consacrées à l'élection des bureaux desdits conseils, sont convoquées exceptionnellement par les gouverneurs des régions, conformément aux dispositions de l'article 273 de la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales.

En vue de procéder à l'élection des membres des bureaux exécutifs des conseils régionaux élus le 29 Avril 2024, je vous demande de prendre des dispositions idoines pour inviter les conseillers de vos régions respectives à leur première réunion, le mercredi 15 Janvier 2025, dans le respect du délai légal de 08 jours impartis pour l'invitation des conseillers régionaux. Des équipes du ministère viendront en appui à l'organisation des différents scrutins », c'est qui ressort d'une note adressée aux gouverneurs des régions, signée des mains du ministre Awaté Hodabalo.

Etape cruciale

Ce moment constitue une étape importante pour le Togo, qui poursuit sa dynamique de décentralisation amorcée en 2019 avec les premières élections municipales.

L'opérationnalisation des conseils régionaux intervient à un moment stratégique, avec la tenue des élections sénatoriales prévues en février prochain, qui se dérouleront au scrutin indirect.

Les sénateurs seront en partie élus par les conseillers municipaux et les conseillers régionaux, renforçant ainsi le rôle des collectivités locales dans le processus démocratique.

Avec l'installation des conseils régionaux, le Togo franchit une étape décisive dans son processus de décentralisation.

Depuis les élections municipales de 2019, le pays a progressivement transféré des responsabilités aux 117 collectivités locales.

Ce premier mandat des conseillers municipaux touche d'ailleurs à sa fin, ouvrant la voie à de nouvelles élections municipales dans un avenir proche.

La mise en place des conseils régionaux marque une avancée majeure vers une gouvernance locale plus efficace.

Ces organes joueront un rôle crucial dans le développement économique, social et culturel des régions.

Grâce à leur autonomie, ils seront mieux à même d'identifier et de répondre aux besoins des populations locales, consolidant ainsi le développement à la base.

Depuis 2019, le Togo s'est engagé dans un processus de décentralisation, un processus qui vise à transférer certaines compétences de l'État central aux collectivités territoriales. Cela permet une meilleure gestion des affaires locales et une plus grande participation des citoyens à la prise de décisions.

Ainsi, dans sa volonté, le pays a tenu sa première élection municipale le 30 juin 2019. Poursuivant l'effectivité du processus, un tout premier scrutin régional a été organisé le 29 avril 2024. Il a permis l'élection de 179 conseillers régionaux.

La mission principale des Conseillers régionaux

Ces derniers joueront un rôle crucial

dans la gouvernance locale au Togo. Elus tous les six ans à l'issue d'élections régionales ; ils ont pour mission principale de gérer les affaires de la région, y compris les transports, l'enseignement, et la gestion des subventions européennes.

Il faut rappeler que, la répartition des conseillers régionaux s'est faite en fonction de la population de chaque région. Par exemple, 20 conseillers régionaux ont été élus dans le Grand Lomé à raison de 11 pour la préfecture du Golfe et 9 pour Agoè-Nyivé. La région des plateaux, peuplée de 1 635 946 habitants, a eu droit à 43 conseillers régionaux. La région centrale, avec une population de 795 529, a eu droit à 25 conseillers régionaux. La région de la Kara, qui compte 985 513 habitants, a élu 31 conseillers régionaux. Enfin, la région des savanes, qui compte 1 143 520 habitants, a également élu 31 conseillers régionaux.

Les conseillers régionaux élus au suffrage universel éliront ensuite le président du conseil régional. Chef des services de la région, le président du conseil régional gère le domaine de la région et exerce les pouvoirs de police administrative y afférents, sous réserve des attributions dévolues aux autorités des communes.

En somme, les conseillers régionaux jouent un rôle essentiel dans la gouvernance locale au Togo. Ils sont responsables de la gestion des affaires régionales et contribuent à la prise de décisions importantes pour le développement de leur région. Leur présence devra également contribuer à renforcer le positionnement des communes déjà installées.

Selon l'article 240 de cette loi susmentionnée : Le conseil régional règle, par ses délibérations, les affaires de la région.

Ainsi, les conseils régionaux programmeront et mettront en œuvre les opérations et les actions de développement de la région, conformément aux orientations nationales en la matière.

Dans le cadre des compétences de la région déterminée par les articles 233, 234 et 235 de la présente loi, le conseil régional statue définitivement sur les affaires suivantes :

- 1- l'acquisition, l'aliénation et l'échange de propriétés mobilières ou immobilières
- 2- les baux de biens donnés ou pris à ferme ou à loyer, quelle qu'en soit la durée
- 3- le changement de destination des propriétés et des édifices régionaux ;
- 4- l'acceptation des dons et legs à la région, sous réserve que ces dons et legs ne donnent pas lieu à réclamation ;
- 5- le classement ou le déclassement, l'ouverture, la réhabilitation, l'entretien des routes et pistes régionales, projets, plans et devis des travaux à exécuter pour les constructions et la rectification de ces voies ;
- 6- l'acceptation des offres de concours pour la réalisation des travaux neufs ou de grosses réparations

- desdites voies ;
- 7- les avis concernant les travaux à effectuer avec le concours financier de l'Etat et éventuellement, avec celui d'autres collectivités territoriales ;
- 8- l'approbation de tous projets, plans et devis de tous travaux à exécuter sur les fonds du budget régional ;
- 9- l'appréciation des propositions faites par les communes, les associations et les particuliers pour concourir à des dépenses d'intérêt régional ;
- 10- la concession à des personnes physiques ou morales des travaux d'intérêt régional ;
- 11- l'établissement et l'entretien des ponts, des bacs et passages d'eau sur les voies régionales
- 12- les transactions concernant les droits de la région ;
- 13- les actions à tenter ou à soutenir au nom de la région ;
- 14- la fixation de la part de la région aux dépenses partagées avec d'autres collectivités territoriales ;
- 15- l'établissement, la suppression ou le changement des foires et marchés ;
- 16- le vote du budget de la région conformément à la procédure budgétaire en vigueur ;
- 17- la définition, l'élaboration et l'adoption du programme de développement économique et social de la région ;
- 18- la part contributive à imposer à la région dans les travaux exécutés par l'Etat et qui intéressent la région ;
- 19- la création et la gestion des services publics régionaux dans le cadre fixé par la loi.

Notons que le contrôle de légalité des actions des conseils régionaux sera effectué par les gouverneurs de régions. Ils sont les représentants du pouvoir central dans la région. Ces gouverneurs sont nommés par le chef de l'Etat. Ils sont en quelque sorte comme des préfets de région.

La tournée du ministre Awaté

En juin 2024 déjà, le ministre Awaté Hodabalo avait eu à organisé des prises de contacts avec les conseillers régionaux après leur élection. Cette tournée nationale de prise de contact avec les conseillers régionaux récemment élus est une initiative du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, monsieur Awaté Hodabalo, placée sous le haut patronage de Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, président de la République. Elle a permis d'éclairer la lanterne des conseillers régionaux de chacune des cinq (05) régions sur la toute première convocation, l'organisation et les modalités pratiques du déroulement des premières réunions consacrées à l'élection des membres des bureaux exécutifs des conseils régionaux. Une occasion pour les conseillers régionaux de se froter les méninges sur le fond de la mission dévolue aux conseils régionaux, les devoirs et responsabilités que leur confère le statut de conseillers régionaux, puis

de se faire un aperçu des possibilités du département de tutelle à répondre à leurs besoins en formation pour un renforcement des capacités d'intervention et d'action donnant une ouverture d'esprit nécessaire à la maîtrise des potentialités et atouts indispensables à un développement harmonieux des régions en adéquation aux attentes et aspirations profondes des populations. Saisissant par ailleurs l'opportunité de cette prise de contact avec les conseillers régionaux, le Colonel Awaté Hodabalo, ministre chargé du département de l'administration territoriale, a solennellement remis, à Sokodé au préfet de Tchoudjo, le Colonel Mompion Matéindou, et à Atakpamé au préfet de l'Ogou, monsieur Akakpo Edoh, des lots d'exemplaires de livrets imprimés sur la Loi N° 2024-005 du 06/05/2024 portant Constitution de la République Togolaise, disponibles à l'imprimerie nationale de la société des éditions du Togo (EDITOGO). Il a à travers ceux-ci demandé à tous les préfets ainsi qu'à tous les maires de faire large diffusion et de veiller à l'application de la nouvelle loi fondamentale en vigueur au Togo jusqu'à ce que toutes les institutions de la Répu-

blique prévues soient mises en place dans l'intérêt supérieur de la nation. Le ministre Awaté Hodabalo a rappelé aux conseillers régionaux la mission d'un conseil régional, celle qui consiste à mener des actions pour le développement local conformément à l'article 240 de la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales. Aussi, a-t-il mis un accent fort sur l'obligation faite aux conseillers régionaux d'observer scrupuleusement dans l'exercice de leurs fonctions les lois et règlements en vigueur, soulignant que le socle de la décentralisation est la légalité. "Tout conseil régional a l'obligation d'observer la Constitution, les lois et les règlements relatifs à la décentralisation", a-t-il indiqué avant d'exhorter les conseillers régionaux à assumer avec hauteur leurs fonctions dans un esprit de dévouement désintéressé, d'intégrité irréprochable et de responsabilité sans égale. "Votre engagement appelle à un sacrifice total pour le développement harmonieux de nos régions afin de consolider notre apprentissage de la démocratie locale, participative et inclusive pour le bien-être de la population".

A.I.

GESTION DES CRISES MAJEURES

Un Conseil national de défense et de sécurité est créé au Togo



Le Togo est désormais doté d'un Conseil national de défense et de sécurité (CNDS). Le décret portant création de ce conseil a été adopté, vendredi en Conseil des ministres. Selon le gouvernement, sa mission est « de planifier la gestion des crises majeures en matière de sécurité, d'évaluer les risques de sécurité intérieure, et d'organiser la réponse à toute situation pouvant porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ». Au cours du même Conseil le gouvernement a également examiné et adopté un décret relatif à la protection du secret de la défense nationale « Dans un contexte mondial caractérisé par la circulation rapide de l'information, la protection du secret de la défense nationale devient un impératif », indique l'exécutif togolais qui informe que ce décret pré-

voit la définition des informations, supports, procédés, systèmes d'information, installations et lieux présentant un caractère de secret de la défense nationale.

Il organise la protection des informations sensibles et définit les modalités et procédures de leur communication, afin de préserver la sécurité de l'État.

Il crée également une commission du secret de la défense nationale dont la mission inclut la proposition, la diffusion, l'application et le contrôle de la mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection du secret de la défense nationale. Pour le Président Faure Gnassingbé et son équipe, l'adoption de ce texte permettra d'assurer une protection des intérêts fondamentaux de la Nation à travers l'organisation du secret de la défense nationale.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les grandes transformations de l'Université de Lomé

Les 5 caractéristiques de la politique de soutien



Ces dernières années l'université togolaise a connu des transformations visibles à l'œil nu tant sur le plan des infrastructures que sur le plan de la pédagogie.

En effet, au prix d'importants investissements l'Université de Lomé a complètement été rénové passant d'un lieu ouvert aux vents et parfois à l'insécurité à un lieu où il fait bon à étudier avec des bâtiments neufs qui poussent un peu partout. Ces avancées sont le fruit de la vision du

gouvernement sous la haute impulsion du PR, SEM Faure Essozimna Gnassingbé.

Cette Université est aujourd'hui classée par le classement Unirank comme la deuxième meilleure de l'espace francophone. Le classement est connu et accessible de tous. Ce n'est pour rien que l'OMC en a fait le centre d'accueil de ses cours pour toute l'Afrique francophone et a décidé d'y installer une chaire. Il faut être aveugle ou sacrément de mauvaise foi pour ne pas voir ces transforma-

tions.

Bien évidemment, cette transformation s'est accompagnée d'une amélioration des aspects pédagogiques et académiques avec le renforcement des ressources humaines enseignantes et la formation de celles-ci. Les différents résultats obtenus lors des concours d'agrégation sont une preuve palpable de ces efforts collectifs.

Par ailleurs, nous savons que le gouvernement a entamé avec détermination une déconcentration de l'enseignement supérieur avec l'Université de Kara qui a déjà vingt ans d'existence.

Cette université est aujourd'hui en train d'être dotée de bâtiments aux standards internationaux pour la Faculté des Sciences de la Santé et pour l'institut des métiers de l'agriculture. Il ne faut pas oublier l'Université de Datcha qui est en construction et qui va venir poursuivre l'ambition de multiplier les pôles universitaires dans notre pays.

Face à ces réalisations, des esprits

mal intentionnés et qui veulent uniquement faire leur propre promotion viennent de se réveiller pour venir soit disant faire un bilan qui en fait est un ramassis de faussetés qui ne peut tromper que les esprits faibles. Il faut que les soit disant syndicalistes apprennent d'abord à savoir quelle est leur mission, par exemple, faire des propositions pour que collectivement les défis soient relevés. Au lieu de cela, en bons apprentis politiciens à la solde de leur propre cause, ils préfèrent lancer des invectives.

L'université publique togolaise se porte bien, se transforme et va continuer à grandir. N'en déplaise aux esprits chagrins et aux oiseaux de mauvaises augures.

Les 5 caractéristiques de la politique de soutien

Les cinq caractéristiques de la politique de soutien aux étudiants prônée par le gouvernement sous la haute impulsion de SEM Faure Essozimna GNASSINGBE conformément à sa volonté de ne laisser personne de

côté :

- l'augmentation considérable des montants alloués chaque année aux boursiers et l'augmentation des bourses de coopération. Au plan national, le montant alloué est passé de 10 à 15 milliards tandis que le nombre de bénéficiaires de bourses de coopération a quasiment doublé.

- Ensuite tout étudiant nouvellement inscrit bénéficie d'une allocation de base permettant de soutenir ses dépenses.

- l'accent particulier mis sur le travail et l'excellence qui soumet le maintien des bourses aux performances des étudiants car il est nécessaire d'encourager les meilleurs de nos jeunes
- la réorientation des bourses vers des formations prioritaires pour l'économie comme les sciences de l'ingénieur, la médecine, l'agriculture. Ceci autant au niveau national qu'avec nos partenaires.

- la mise en place d'un engagement de retour ou de service au profit de l'Etat dès lors qu'on bénéficie d'une bourse.

Le dispositif de bourse qui est mis en œuvre dans un contexte de massification réponds à la volonté d'encourager les étudiants et de les mettre au service du progrès économique.

M. Bimôké

USAGE INAPPROPRIÉ DU DRAPEAU NATIONAL :

Les raisons de son interdiction aux chefs de village et de quartiers

Dans une note circulaire en date du 6 janvier 2025, le ministère de l'administration territoriale et de la chefferie traditionnelle, a tiré la sonnette d'alarme sur l'usage inapproprié du drapeau national par la chefferie traditionnelle. Ce rappel à l'ordre vise à préserver le caractère sacré et réglementé de ce symbole, qui occupe une place centrale parmi les emblèmes nationaux, aux côtés des armoiries, de l'hymne national, de la devise et du sceau de l'État.

Le communiqué souligne que le drapeau national, en tant qu'emblème, est soumis à des règles strictes d'utilisation. Il est spécifiquement mentionné que la montée du drapeau dans les palais royaux est une prérogative exclusive des chefs de canton. Par conséquent, selon la note les chefs de quartier, de village ne sont plus habilités à hisser le drapeau national dans leur cour. Tout usage en dehors de ce cadre est donc proscrit.

Les préfets ont été explicitement chargés de veiller à l'application rigoureuse de cette directive. Cette mesure, effective dès la date de signature de la note, vise à harmoniser les pratiques et à éviter les dérives observées ces derniers temps.

En réaffirmant le respect des règles liées aux symboles nationaux, cette initiative souligne l'importance de préserver leur portée symbolique et leur rôle dans l'unité nationale. Les autorités appellent ainsi à une stricte

conformité pour maintenir l'intégrité de ces emblèmes, garants de l'identité nationale.

Le drapeau, avec ses couleurs et ses motifs distinctifs, est certainement bien plus qu'un morceau de tissu. C'est un emblème qui raconte l'histoire d'un peuple et incarne les aspirations de la nation. Dans les cantons togolais, son usage illustre le lien étroit entre l'État et les institutions traditionnelles. En effet, selon la loi N° 2007-001 du 8 janvier 2007, les cantons sont reconnus comme des unités administratives de premier plan, et leurs chefs bénéficient d'une reconnaissance officielle par décret. Cette hiérarchie juridique leur confère le droit de pavoiser le drapeau national, une pratique qui symbolise leur rôle clé dans la représentation des populations auprès de l'administration centrale.

Le pavoisement dans les palais cantonaux traduit une volonté de l'État d'intégrer les institutions tradition-

nelles dans sa structure institutionnelle tout en affirmant la souveraineté nationale à l'échelle locale. Chaque drapeau hissé sur un palais de chef de canton témoigne d'un dialogue entre modernité et tradition, où l'État et les chefferies s'allient pour représenter et servir leurs communautés respectives.

Hiérarchie symbolique et juridique

L'interdiction faite aux chefs de village de pavoiser le drapeau national reflète une hiérarchie bien établie entre les unités administratives. Tandis que les chefs de canton disposent d'un secrétaire cantonal, symbole d'une organisation administrative reconnue, les chefs de village ne bénéficient pas du même statut. Ce traitement différencié vise non seulement à garantir un usage encadré et respectueux du drapeau, mais aussi à affirmer la primauté du canton en tant qu'entité administrative supérieure.

Dans ce contexte, le drapeau devient un outil de communication institutionnelle. Sa présence dans les lieux officiels, qu'ils soient administratifs ou traditionnels, envoie un message clair : il est le garant de l'unité nationale et de la légitimité des insti-



tutions qui le hissent. En revanche, son absence dans les villages traduit une distinction fonctionnelle et symbolique qui s'inscrit dans la logique de l'organisation administrative togolaise.

Une relation de proximité entre l'État et les citoyens

Le drapeau joue également un rôle clé lors des cérémonies officielles et des événements communautaires. Dans les cantons, il est un repère visuel qui rappelle l'appartenance à une communauté nationale tout en renforçant le sentiment d'unité locale. À travers le pavoisement, les chefs de canton participent à cette communication symbolique entre l'État et les citoyens, agissant comme des relais de la souveraineté nationale.

Cette pratique prend une dimension particulière en période de deuil na-

tional ou lors de célébrations patriotiques. La mise en berne du drapeau, par exemple, est un acte solennel qui fédère les citoyens autour des valeurs communes de respect et de solidarité. Dans ces moments, le drapeau transcende sa fonction décorative pour devenir un puissant outil d'expression collective.

Préservation

L'utilisation du drapeau est encadrée par un ensemble de règles destinées à préserver son intégrité et sa signification. Le Code pénal togolais, dans son titre IV, prévoit des sanctions pour tout acte susceptible de porter atteinte à l'honneur du drapeau. Ces dispositions juridiques soulignent l'importance accordée à ce symbole national et rappellent que son usage doit toujours refléter le respect dû à la nation qu'il représente.



Besoin de VISIBILITÉ ?

FAITES-NOUS CONFIANCE!

TMoney

devient

mixx

By

yas

www.yas.tg

in f

Service client : 888